

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Recu en préfecture le 15/12/2023

Publié le

Votants: 71

Convocation du Conseil d'Agglomération :

le 05 décembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 11 décembre 2023

ETUDES ET PROJETS NEUFS - MESURES COMPENSATOIRES NATURA 2000 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS NOUVELLE-AQUITAINE – RÉVISION DE LA NOTICE DE GESTION - AVENANT N° 3

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Françoise BURGAUD, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Mélina TACHE, Séverine VACHON, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Claude BOISSON à Jean-Pierre DIGET, Yamina BOUDAHMANI à Gérard LEFEVRE, Alain CANTEAU à Florent JARRIAULT, Christelle CHASSAGNE à Eric PERSAIS, Alain CHAUFFIER à Philippe MAUFFREY, Olivier D'ARAUJO à Clément COHEN, Noélie FERREIRA à Lucien-Jean LAHOUSSE, Cathy Corinne GIRARDIN à François GIBERT, Bastien MARCHIVE à Jérôme BALOGE, Dany MICHAUD à Corinne RIVET BONNEAU, Marie-Paule MILLASSEAU à François GUYON, Rose-Marie NIETO à Thibault HEBRARD, Nicolas ROBIN à Florent SIMMONET, Jean-François SALANON à Séverine VACHON, Johann SPITZ à Jacques BILLY, Philippe TERRASSIN à Dominique SIX.

Titulaires absents:

Jean-Michel BEAUDIC, Sophie BROSSARD, Christophe GUINOT, Yvonne VACKER.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Gérard EPOULET, Elsa FORTAGE, Alain LIAIGRE, Sébastien MATHIEU, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le

ID: 079-200041317-20231211-C_37_12_2023-DE

C- 37-12-2023

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 11 DÉCEMBRE 2023

ETUDES ET PROJETS NEUFS - MESURES COMPENSATOIRES NATURA 2000 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS NOUVELLE-AQUITAINE – RÉVISION DE LA NOTICE DE GESTION - AVENANT N° 3

Monsieur Gérard LEFEVRE, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu l'article L.411-2-4° du code de l'environnement, impliquant pour la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) l'acquisition de terrains au titre des mesures compensatoires Natura 2000 (FR n°5412007 dite Zone de Protection Spéciale Plaine de Niort Sud Est) relatives à la poursuite de l'aménagement du PA des Pierrailleuses ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2018 comportant obligation pour la CAN de l'acquisition de 30 ha au titre des mesures compensatoires ;

Vu la convention du 20 octobre 2016 conclue avec le CREN (Conservatoire Régional des Espaces Naturels) pour la gestion environnementale des parcelles (délibération C26-09-2016) ;

Vu l'avenant 1 du 28 août 2019 à ladite convention validant la notice de gestion 2019-2023 et allongeant la durée du partenariat de 20 à 30 ans pour la rendre conforme aux clauses de l'arrêté préfectoral 110/2018 du 25 octobre 2018 ;

Vu l'avenant 2 de substitution du CEN (Conservatoire des Espaces Naturels) Nouvelle Aquitaine aux droits et obligations du CREN en date du 14 décembre 2019 ;

La convention de partenariat signée avec le CEN donne le cadre général de l'intervention du CEN dans le but de gérer de manière favorable à l'avifaune de plaine protégée la trentaine d'hectares acquise par la CAN à la demande de l'Autorité Environnementale en mesure de compensation de l'aménagement de la ZAC des Pierrailleuses.

La première Notice de Gestion, d'une durée de 5 ans, couvrant la période 2019-2023 est arrivée à son terme. Une nouvelle notice de gestion a été élaborée pour la période 2024-2033.

L'adoption de cette Notice de Gestion est proposée au conseil sous forme d'un avenant n°3 incluant le cadre financier dans une annexe budgétaire avec un montant prévisionnel maximum de 96 200 € HT (hors annualisation) pour la période 2024-2033.

Envoyé en préfecture le 15/12/2023 Reçu en préfecture le 15/12/2023 Publié le ID : 079-200041317-20231211-C_37_12_2023-DE

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Valide la notice de gestion 2024-2033;
- Approuve le projet d'avenant n°3;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer tous les documents afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour: 71 Contre: 0 Abstention: 0 Non participé: 0

Aurore NADAL

Gérard LEFEVRE

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué